

n°166 |
MARS 2022

OGGA

Informations





n°166 |
MARS 2022



ÉDITO

Jusqu'à présent –avouons-le– notre espèce n'a démontré ni sa réelle utilité ni la cohérence de ses comportements, et se laisse aller à ses pires démons.

Un mal sournois gagne, une menace rampe : depuis plusieurs années des mots deviennent à la mode, utilisés jusqu'à plus soif, se présentant toujours comme descripteurs d'idées nouvelles ou, pour rester dans le ton, comme des «concepts novateurs». L'utilisation de ces élégantes expressions semble surtout permettre d'éviter la réalité.

Au hasard –ou presque– : "revitaliser" pour parler de l'agonie des centres-ville, «intelligence artificielle» pour éviter l'antique et trivial «programmateur de machine à laver», ou bien «réalité augmentée» pour évoquer les taux d'intérêts, "relocalisation" pour désigner l'abandon sans combat d'outils de production de base. En gros : mentir avec élégance pour éviter d'appeler un chat un chat.

Alors, si nous voulons réellement agir sur notre réalité peut-être pouvons-nous –avant de penser à nous "réinventer"– simplement nettoyer miroirs, vitres et lunettes, remplacer quelques ampoules basse consommation. Le printemps qui arrive aurait ainsi une chance plus grande de parvenir jusqu'à nous.

«Se réinventer» se sera simplifié en «juste sourire» et, enfin, y aura plus qu'à. Juste le vouloir, et se bouger.



JOURNAL D'INFORMATION
DES ADHÉRENTS
DE L'ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ

SOMMAIRE

P.3 POINT FISCALITÉ

L'Examen de Conformité Fiscale des TPE... suite.

P.4 NOUVELLES TECHNOLOGIES

Réindustrialisation en France où en sommes-nous ?

P.5 TENDANCES DE COMMERCE

Commerce de proximité VS grande surface.

P.6 PROTECTION DES DONNÉES

Lutter contre les spams.

P.7 GESTION & ORGANISATION

Urgent ou important ?

P.8 GRANDEUR NATURE

Des métiers passion pour vivre sur l'eau...

P.9 CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Stock(s), en avoir ou pas.

P.10 NOUVEAU MONDE

Vidéo surveillance et reconnaissance faciale.

P.11 ACTUALITÉS

P.12 LE COMPATRIOTE

P.13 LES CHIFFRES CLÉS

P.14 LE MONDE SELON GUDULE

P.15 VU & REVUE DE PRESSE

N° ISSN 2647-8455.

**BULLETIN D'INFORMATION
PUBLIÉ PAR LE OMGA 74**
11, rue Jean Jaurès - BP
277 74007 Annecy cedex

Bulletin trimestriel
Dépôt légal à parution

Directeur de la publication
M. Thierry BLANCHIN (OMGA
74 Annecy)

Comité de rédaction OGA 13
M. Bes, C. Pandolfi. OGA
Arles : G. Valette

Amaproges
V. LECREURER

OMGA 74
M Claude BUCH, J.-B.
Robineau

**Assistance au comité de
rédaction**
PENSER SIMPLE

Infographie
Agence Texto, 74960 Annecy

Impression
Imprimerie Monterraat, 986
Grande Rue, 01570 Feillens



L'EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE DES TPE... SUITE

Rédacteur : JBR

L'examen de Conformité Fiscale permet aux entreprises (individuelle ou société), quels que soient leur chiffre d'affaires et leur régime d'imposition, de confier à un prestataire un contrôle préventif sous la forme d'un audit. Ce prestataire peut être un expert-comptable, ou un organisme de gestion agréé...

Le chemin d'audit comprend 10 points précis, et fait l'objet d'un compte-rendu de mission qui doit être transmis à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). En cas de contrôle par l'administration, si l'entreprise a bien pris en compte les recommandations formulées par l'auditeur, la DGFIP peut ne pas exiger le paiement de pénalités ni d'intérêts de retard.

TOUS GAGNANTS !

Fort de plus de 40 ans d'expérience dans la prévention fiscale des professions indépendantes, votre Organisme de Gestion, agréé par l'administration fiscale, bénéficie de tous les atouts pour réaliser vos Examens de Conformité Fiscale.



10 POINTS D'AUDIT

- 1** La conformité du Fichier des Ecritures Comptable.
- 2** La qualité comptable du Fichier des Ecritures Comptables.
- 3** La Conformité du logiciel ou système de caisse.
- 4** Le respect des règles sur le délai et le mode de conservation des documents.
- 5** La validation du respect des règles liées au régime d'imposition appliqué en matière d'IS et de TVA au regard de la nature de l'activité et du chiffre d'affaires.
- 6** Les règles de détermination des amortissements et leur traitement fiscal.
- 7** Les règles de détermination des provisions et leur traitement fiscal.
- 8** Les règles de détermination des charges à payer et leur traitement fiscal.
- 9** La qualification et la déductibilité des charges exceptionnelles.
- 10** Le respect des règles d'exigibilité en matière de TVA (collectée et déductible).

Vous avez une activité professionnelle au sens fiscal et vous êtes adhérent d'un Organisme agréé, vous pouvez remplacer votre Examen Périodique de Sincérité (EPS) par l'Examen de Conformité Fiscale (E.C.F). N'hésitez pas à en parler à votre Expert-Comptable ou à votre Organisme Agréé. Cette nouvelle mission (janvier 2021) est une réelle opportunité pour les adhérents de se placer dans cette relation de confiance souhaitée par l'administration fiscale.

RÉINDUSTRIALISATION EN FRANCE OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Rédacteur : **G. Valette**

Les délocalisations, la désindustrialisation et la mauvaise image de l'industrie ont des conséquences notables sur la perte des compétences et des savoir-faire. Une situation qui provoque des dépendances industrielles, qui peuvent mettre en péril les derniers fleurons » décrypte Thierry Weil, professeur de management de l'innovation à Mines ParisTech.

Retour sur l'histoire... en 1945, tout est à reconstruire. C'est le début des trente glorieuses : développement de l'industrie, développement des secteurs du bâtiment et des travaux publics, développement massif des exportations, économie de plein emploi.

Mais les trois crises majeures de 1973, de 1979 et de 2008 mettent un frein à cette croissance insolente. Pire, au tournant des années 2000, la France fait partie d'un groupe de pays qui s'est progressivement désengagé de la production industrielle au profit des services à haute valeur ajoutée. Selon la banque territoires.fr, la part de l'industrie française est passée de 15% à 10% du PIB entre 2000 et 2020. Mais la crise sanitaire récente a révélé les dépendances françaises, avec des difficultés d'approvisionnement en masques, respirateurs, principes pharmaceutiques actifs, puces électroniques, etc. Aujourd'hui, « *L'Union européenne ne peut plus dépendre du reste de la planète. Elle doit bâtir sa propre autonomie stratégique si elle veut compter parmi les trois puissances politiques mondiales. Etre autonome, c'est garder les emplois, les usines et la valeur chez soi* », a martelé le ministre des Finances français, Bruno Le Maire.

Heureusement, le savoir français reste fort. De nombreuses licornes émergent du tissu économique français (Back Market, Qonto, Sorare, Contentsquare, ManoMano, etc.). Des startups ambitieuses proposent des

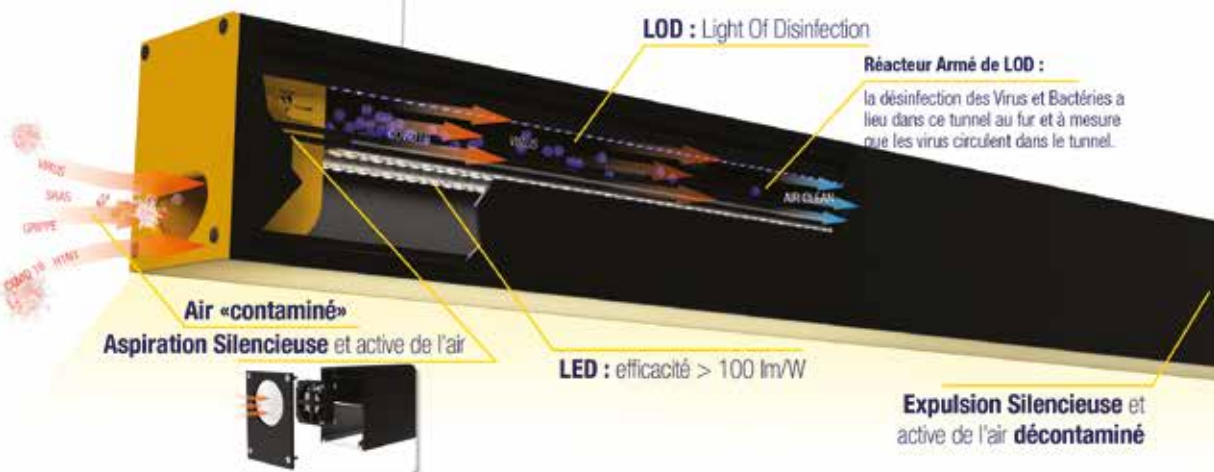
produits innovants 100% français à l'instar de Lodprotect. Cette société a créé une lampe qui en plus d'éclairer, décontamine l'air, rien qu'en appuyant sur l'interrupteur. Cette lampe s'arrache partout dans le monde... sauf en France.

L'entreprise niçoise Malongo relocalise également en France. Mais pour parvenir à un coût de production à peine plus élevé qu'en Asie, il a fallu repenser totalement le produit. « *Il a fallu investir 1,9 million d'euros par an sur les quatre dernières années et nous avons divisé le nombre de pièces par deux, de 140 à 70* », note Jean-Pierre Blanc, qui dirige l'entreprise depuis 1980. Aujourd'hui, cette relocalisation a permis au groupe d'embaucher trente salariés.

Donc oui, relocaliser c'est possible, mais il faut s'accrocher comme le montre la société Emanuel Lang dans ce dernier exemple. Dans cette usine française de filature de lin, s'affairent aujourd'hui une trentaine de personnes. Ils étaient plus de 1 000 avant que les marques de prêt-à-porter ne décident de s'enfuir vers les pays à bas coûts. Cette relocalisation reste fragile et l'usine ne se développe que grâce aux aides publiques.

Fabrication française, durabilité, réparabilité... La prise de conscience semble bien en marche.

La LOD aspire l'air qui passe à travers un tunnel équipé d'UV-C. Les virus sont détruits au passage, y compris celui du COVID. Elle s'installe comme n'importe quelle lampe. Entreprise Lodprotect.





COMMERCE DE PROXIMITÉ VS GRANDE SURFACE

Rédacteur : **Camille Pandolfi**

Le commerce de proximité, en pleine évolution, fait de grandes incursions dans les domaines jusque-là réservés aux grandes surfaces

LES CHIFFRES SONT ÉLOQUENTS

Le panéliste Kantar déclare que les hypermarchés ont perdu 0,4 points de parts de marché en un an. Ils sont passés à 41% sur les produits de grande consommation contre 50% voici quelques années.

En fait, confinement oblige, les déplacements des Français ont été un bon moment réduit à 1 km autour de chez eux. Ainsi, la fréquentation des commerces dits de proximité a augmenté. Cette opportunité leur a permis de fidéliser une nouvelle clientèle à laquelle ils offrent des services nouveaux. De très nombreux commerces de quartier proposent aujourd'hui des services en lignes et les clients sont de plus en plus nombreux à recourir à la livraison à domicile, un service qui permet un confort auquel ils sont très sensibles, cependant 79% des français continuent à privilégier les achats en magasin pour l'alimentaire.

UN COMMERÇANT TÉMOIGNE

Dans « l'alimentaire spécialisé », M. Damiani ⁽¹⁾ – caviste à Marseille – déclare que durant la période de confinement ses ventes ont augmenté de 20%. Avant, il organisait des séances de dégustation en soirée, primordiales dans son secteur, il s'est adapté pour ne pas les abandonner : aujourd'hui, la dégustation « individuelle » se déroule tout au long de la journée. Notre caviste ne travaille pas en ligne, la gestion d'un site serait lourde et chronophage pour son commerce. Il s'efforce bien sûr de fidéliser sa nouvelle clientèle. Il est vrai que les grands magasins offrent des stands de vins et de spiritueux très variés,

mais si l'on recherche des vins différents, plus raffinés et moins courants, ainsi que des conseils avisés, on se tourne vers un caviste spécialisé.

M. Damiani a mis en place des livraisons à domicile par vélo-cargo, plus éco-responsables. D'ailleurs, 70% des consommateurs semblent prêts à voir leurs délais de livraison s'allonger pour bénéficier de livraisons plus respectueuses de l'environnement et 20% à les payer un peu plus cher. Dans ce secteur, « *Le Maillon Vert* », coursier à vélo et vélo-cargo a vu son CA augmenter de 12%. Ses nouveaux clients, pharmacies, imprimeries vertes, architectes, etc. sont soucieux de travailler avec une entreprise à fort engagement sociétal (RSE).

ENFIN DES RAPPORTS HUMAINS

Le philosophe Benoit HEILBRUNN rappelait à ce titre que « *l'échange marchand n'est pas que pécuniaire, il est porteur de vivre-ensemble. Le commerce de proximité permet de créer des petits liens essentiels à la vie sociale et joue à ce titre un rôle majeur dans nos vies personnelles.* »

Organiser commerce physique et digitalisé tel est l'enjeu de la troisième révolution du secteur marchand et nous en sommes les protagonistes. Nous redistribuons les cartes. Qui sera le mieux servi : petit commerce ou hypermarché ?

⁽¹⁾ M. Vincent Damiani – CAVES DAMIANI – 86 Bd Mireille Lauze – 13010 Marseille

La livraison n'est pas une nuisance c'est un service vital.





**PROTECTION
DES DONNÉES**



Nos boîtes mails sont envahies par les spams ou courriers indésirables, et que nous soyons professionnels ou particuliers, nous sommes de plus en plus pollués par ce phénomène.

LUTTER CONTRE LES SPAMS

Rédacteur : **Virginie Le Creurer**

Le spam est un courrier mail non sollicité le plus souvent envoyé à des fins publicitaires. Il peut également s'agir de courriels contenant des virus ou de tentatives de phishing ou hameçonnage, avec une visée beaucoup plus frauduleuse (récupérer vos codes afin de ponctionner de l'argent ou de commander en votre nom des articles que vous ne recevrez jamais).

Voici quelques techniques pour s'en prémunir :

- **Ne pas répondre à un spam** : de ce fait l'expéditeur ne pourra savoir si l'adresse est valide ou non.
- **Ne pas cliquer sur les liens** intégrés dans le message, pour éviter que l'expéditeur récupère des informations par le biais de cookies ou d'autres traceurs informatiques.
- **Ne pas ouvrir les pièces jointes** au spam.
- Utiliser si possible un **filtre anti-spams**.

- **Être prudent** dans la communication de votre adresse mail (achats sur internet - réseaux sociaux...).
- Ne pas oublier qu'une instance officielle ne vous demandera **jamais de divulguer vos codes**, coordonnées bancaires et autres mots de passe par mail.
- Si vous repérez un mail qui vous semble suspect, pensez à **vérifier l'adresse mail de l'expéditeur**.

Par ailleurs, l'association Signal-spam (www.signal-spam.fr) permet, grâce à son site internet d'alerter les internautes sur un spam via une plateforme en ligne, elle recueille les signalements, analyse et transfère les informations recueillies aux organismes publics, acteurs de l'économie numérique ou fournisseurs d'accès à internet. Ces actions permettent de mettre en œuvre des actions de contrôle ou des actions répressives ciblées au niveau national et international.

PIRATAGE DES CARTES BANCAIRES : ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES !

Rédacteur : **Virginie Le Creurer**

Même si vous êtes toujours en possession de votre carte bancaire, commencez par faire opposition auprès de votre service bancaire.

Puis, déposez plainte dans un commissariat ou une gendarmerie. Vous pouvez aussi faire un signalement en ligne via le téléservice Perceval. Le signalement de la fraude doit être effectué dans les 13 mois suivant la date du débit au plus tard. Si le bénéficiaire du paiement se situe hors de l'Union européenne ou de

l'Espace économique européen, ce délai est réduit à 70 jours.

La banque doit alors vous rembourser immédiatement la somme débitée et les éventuels agios. Aucune assurance spécifique n'est nécessaire pour bénéficier de cette disposition légale, cependant, dans certains cas, votre banque peut refuser de vous rembourser l'intégralité de la somme. Vous devrez donc prendre en charge une partie des pertes, à hauteur de 50€ maximum.

Quelques astuces pour se protéger des fraudes à la carte bancaire :

- **Apprendre** le code confidentiel de votre carte **par cœur** et ne pas l'écrire.
- **Conserver** sa carte bancaire **en lieu sûr** (dans un boîtier sécurisé).
- **Ne jamais répondre à un mail** vous demandant vos coordonnées bancaires même s'il semble émaner d'un service « sûr » (administration ou banque).
- Lors d'un achat sur internet, **vérifier que la page web est sécurisée** (son nom doit commencer par https).
- **Surveiller ses relevés** de banque pour repérer des anomalies éventuelles.

**Un débit suspect sur votre compte en banque ...
Que faut-il faire ?**



URGENT OU IMPORTANT ?

Rédacteur : **Claude BUCH**

Quand votre emploi du temps est déjà surchargé, comment choisir entre les tâches qui se présentent et qui doivent toutes être réalisées ? Comment faire le tri entre ce qui est urgent et ce qui est important ?

Tout chef d'entreprise est systématiquement au cours de la journée ou sur un temps plus long en mode gestion de projet. Mais la conduite d'un projet est souvent perturbée par d'innombrables imprévus qui se bousculent et viennent faire exploser l'organisation la plus efficace soit-elle. Même si votre planification est excellente, vous ferez face à des événements non désirés. D'où l'importance de savoir comment bien gérer vos priorités lorsqu'il y a dérapage. Car lorsque l'urgence contraint à laisser l'important de côté, vous risquez de finir votre journée épuisé, avec un goût amer de travail non accompli, voir pire, mal fait.

La journée idéale de l'artisan ou du commerçant chef d'entreprise n'existe pas. Le programme initialement fixé doit demeurer relativement flexible car vous ne pouvez pas tout prévoir à l'avance. Une rencontre urgente pour un devis avec un nouveau client, le produit non livré qui devait être là et qui est vital au chantier en cours. Une partie du programme va voler en éclat... mais pas toute l'organisation. La base de l'organisation, c'est définir des activités et des tâches récurrentes tout en prenant en compte des événements ponctuels et des imprévus. Ensuite, bâtir l'organisation de ses journées type en fonction de deux critères importants : votre façon de fonctionner et le moment le plus opportun de la journée pour réaliser un type de tâche spécifique.

Si dans le déroulement de vos activités courantes, vous êtes plus porté sur la réaction ponctuelle aux événements, optez

alors pour une feuille de route variable, sans trop d'activités définies à l'avance. Ceci vous permettra de vous adapter rapidement à la situation du moment en harmonie avec votre style de fonctionnement. Si vous êtes quelqu'un de méthodique et que vous aimez l'organisation, n'hésitez pas à créer un planning plus rigide qui ne laisse que peu de place à l'improvisation.

UN TEMPS POUR CHAQUE TÂCHE ?

Enfin, les aptitudes mentales d'une personne fluctuent selon les moments de la journée. En début de journée votre cerveau fonctionne de manière optimum. Consacrez la matinée à la réalisation de toutes les tâches qui demandent une grande concentration, la réalisation de toutes ces tâches vous apportera un sentiment positif de travail accompli. L'après-midi, consacrez-vous à des activités directes nécessitant une réalisation concrète : implication sur le terrain, rencontre avec un client, visite d'un fournisseur, approvisionnement de chantiers etc. Action sans trop de réflexion... parfait en pleine digestion.

Bien conscient qu'il est parfois compliqué de tout combiner, j'espère que ces quelques pistes vous aideront à poser un regard neuf sur la journée du chef d'entreprise et à prendre du recul sur votre propre fonctionnement !

Prenez soin de vous.





GRANDEUR
NATURE

La passion pour l'eau des fleuves, des lacs, des rivières peut être une motivation suffisante pour aller vers un métier. Et couplé au besoin de revenir à la nature, d'en vivre et de la préserver, elle suffit à relancer des indépendants vers certains métiers oubliés voir inconnus. L'eau revalorisée comme un moyen de déplacement et de travail écologique... et poétique, l'eau comme outil de travail pour préserver l'environnement. Pêcheurs professionnels, bateaux touristiques et bientôt bateaux taxis, livreur en bateau et même maraicher des marais, tous ont une passion pour cet élément, ils y vivent et ils en vivent*.



DES MÉTIERS PASSION POUR VIVRE SUR L'EAU...

Rédacteur : **Penser Simple**

PÊCHEURS D'EAU DOUCE

On dénombre en France environ 380 pêcheurs en eau douce dont à peine une dizaine de femmes. Métier très règlementé aussi bien en lacs qu'en rivière, il ne semble pas avoir de mal à recruter contrairement aux marinières. Les qualités professionnelles (on les dit entreprenants et réalistes) doivent impérativement être couplées avec une bonne capacité physique et un goût pour le « tous temps ».

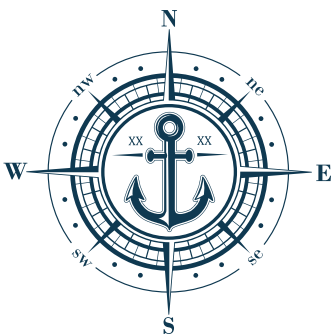
Bruno Gabris installé pêcheur professionnel depuis 2009 a un droit de pêche sur 25 km de la Loire du côté de Sully sur Loire. Bon an mal an son chiffre d'affaires avoisine les 80 000€, et pour se développer il transforme lui-même de plus en plus les produits de sa pêche. Et s'oriente vers de nouveaux produits comme son collègue Thierry Bouvet, installé près de Tours (Indre-et-Loire), qui s'est mis à produire du garum, condiment inventé par les Grecs et adoré par les Romains ressemblant au nuoc-mâm vietnamien. Pêcheur d'eau douce, gourmand et entrepreneur.

A Lyon, Jeff Fèvre a créé en 2017 une entreprise de transport de personnes sur l'eau, dès le départ avec un modèle de bateau (les Pontoon Boats) très stable mais dont la forme réduit presque totalement l'effet de remous de manière à ne pas détériorer les berges ni gêner les autres usagers de la Saône, y compris les nombreuses péniches habitations. Avec ce type de bateaux rapides capables de transporter jusqu'à 12 personnes, il réalise des balades, découvertes, mini croisières privées.

Mais en baptisant son entreprise Water Taxi Lyon il affichait dès la création une envie, un projet. Bateau taxi dans une ville de plus en plus engorgée, il essaie aujourd'hui de convaincre les nouveaux élus écologistes de la ville... Ses bateaux croiseront certainement ceux de l'entreprise strasbourgeoise ULS qui espère dès 2022 mettre en service un bateau cargo d'une capacité d'emport de 40 tonnes qui déposera à quai des marchandises destinées notamment aux restaurateurs et commerces alimentaires qui seront ensuite livrées en vélo ou triporteur à assistance électrique.

MARINS D'EAU DOUCE

Si les bateliers, artisans propriétaires de leurs péniches... ont du mal à résister au rouleau compresseur des grandes entreprises de transport fluvial qui rachètent à tout va, d'autres métiers prennent pied sur l'eau.





STOCK (S) EN AVOIR OU PAS

Rédacteur : **Penser Simple**

En deux ans les règles et pratiques habituelles de gestion des approvisionnements et des stocks de la plupart des petites entreprises ont disparu. Navigation à vue, intuition ou retour aux anciennes pratiques ?

Télétravail, événements annulés, recours croissant au commerce en ligne... les deux années de covid-confinement auront radicalement changé la donne de tout un monde du commerce de détail. Audrey Fontbonne dirige 3 magasins à son enseigne « *Jalousie* » qu'elle a lancée en 2010 « *parce que je voulais être libre. Libre de vendre des choses que j'aime.* » En avril 2021 elle expliquait dans un article du journal *La Montagne*, qu'elle avait décidé de fonctionner différemment : garder des séries complètes pour les remettre en nouvelle collection l'année suivante, consolider certaines gammes de produits intemporels. Bref changer radicalement ses pratiques d'achat et de stock.

Tous les secteurs de commerce doivent revoir leurs pratiques, et pas seulement le monde de l'alimentaire. Les industriels ont des collections parfois presque entières à faire sortir... de leurs propres stocks. Ce qui fait le bonheur des soldeurs, indépendants ou en réseau, mais aussi de tous les commerçants.

On ne peut plus ignorer l'analyse de Christine Lagarde, présidente de la banque centrale européenne en juillet 2021 « *la crise devrait entraîner une contraction des chaînes d'approvisionnement de l'ordre de 35 % (...) dans un monde où la stabilité économique, sanitaire et sécuritaire apparaît de plus en plus illusoire* ».

LE FLUX TENDU COHABITE AVEC LES PRINCIPES À L'ANCIENNE

En 2022, les commerçants changent leur stratégie d'achat comme les artisans réinventent leur gestion de stocks/approvisionnements. Les nouvelles règles sont très éloignées des mythes de l'économie mondialisée. Le flux tendu cohabite avec des principes « à l'ancienne » comme proposer au client d'être livré seulement lorsque le produit est fabriqué et disponible, ou des solutions plus innovantes comme le fait François Gadrey avec « *Artist la marque* », qui propose une collection de vêtements pour femmes, toutes les 5 semaines, en précommande, en fabriquant seulement les pièces pré-achetées. Et dans tous les cas, le client reste impatient, le satisfaire c'est la capacité à livrer très vite dès qu'on est en mesure de le faire, l'une des clés du succès ravageur d'Amazon, mais sur ce sujet les initiatives locales se multiplient (voir article page 8).

Les nouveaux équilibres ne se font plus entre vente ou construction, production de neuf mais en intégrant second usage, produits recyclés, disponibilité des stocks et innovation radicale. Lorsque Philibert Delorme publia ses « *Nouvelles inventions pour bien bastir et à petit fraiz* », son enjeu de l'époque était de trouver une solution à la pénurie de bois d'œuvre et aux prix exorbitants atteints par le bois. C'était au milieu du XVII^{ème} siècle...





NOUVEAU
MONDE

Caméra thermique à l'entrée d'aéroports ou d'hôtels, QRCode vaccinal, les caméras qui scannent votre véhicule à l'entrée d'un parking, votre Facebook qui vous dit qui de vos amis est sur la photo... les meilleurs films d'anticipation sont derrière vous, vous y êtes, et vous sautez dans l'inconnu.

VIDÉO SURVEILLANCE ET RECONNAISSANCE FACIALE : EN ROUTE VERS L'INCONNU

Rédacteur : **Penser simple**

En 2020 la commission européenne alertait sur les dangers de l'utilisation des données de reconnaissance faciale par des systèmes d'intelligence artificielle. En France, la commission informatique et libertés (CNIL) s'applique à encadrer les usages notamment de la vidéosurveillance dans les lieux recevant du public. Mais la vitesse d'évolution des technologies, la pression exercée par les services en charge de la sécurité publique et la diffusion sans limites d'offres destinées aux particuliers notamment par les fabricants de téléphones portables, donnent une impression de mouvement inéluctable.

Apple avec le système de déverrouillage des iPhone par le visage et Amazon avec ses centaines de milliers de caméras Ring, rendent « habituels » l'usage de ces technologies prêtes à être détournées. Et si aujourd'hui Jérôme Pesenti, vice-président de l'intelligence artificielle chez Meta (Facebook), annonce la fin d'un large programme de reconnaissance faciale permettant l'identification automatique de contacts sur les publications (répondant ainsi à une injonction de la Commission européenne... 10 ans plus tard), l'entreprise continuera à utiliser cette solution pour l'accès de son milliard d'utilisateurs. Le port du masque sanitaire a un instant semblé marquer un arrêt de l'utilisation notamment de la reconnaissance faciale, mais la balance

continue de pencher du côté de la surveillance généralisée.

Soit parce que le consommateur (plus consommateurs que citoyens) apprécie la facilité d'usage permise par ces systèmes, soit parce que l'enjeu sécuritaire prend le pas sur le respect des libertés.

Le fichier « Traitement des antécédents judiciaires » français compterait plus de 8 millions de portraits et semble de plus en plus souvent utilisé dans des contrôles d'identité lors de manifestations alors que son usage devait se limiter aux crimes et délits.

L'avalanche de solutions techniques impressionne. Sur le seul sujet de la reconnaissance d'un individu, les solutions sont digitales (empreinte du doigt), faciales, vocales, palmaires (empreinte de la paume) ou celle de l'iris, et bien sûr de l'ADN. La recherche débouche aujourd'hui sur de nouveaux types de biométries, telles que la forme de l'oreille ou la thermographie faciale. Au final, un ensemble de technologies proposées sous forme de produits qui semblent anodins ou de commodité, mais transforment en profondeur nos rapports sociaux ainsi que les équilibres des droits qui définissent la vie privée, l'existence collective comme les libertés. Et laissent le citoyen et l'entrepreneur devant ses responsabilités.





LES NOUVELLES

Source : **Loi de finances. 2022.**

LES FONDS COMMERCIAUX PEUVENT ÊTRE AMORTIS TEMPORAIREMENT

Afin de soutenir la reprise économique liée à la sortie de crise et les rachats d'entreprises, la loi de finances pour 2022 pose le principe de la non-déductibilité fiscale des amortissements des fonds commerciaux mais y apporte une exception temporaire pour les entreprises qui acquièrent leurs fonds **entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2025** (CGI, art. 39, 1, 2°, al. 2 et 3 nouveaux). Les amortissements portés en comptabilité par les PME, pour des fonds commerciaux acquis pendant cette période, pourront ainsi être déduits fiscalement du résultat imposable.

UN CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE EST CRÉÉ

Un nouveau crédit d'impôt est créé en faveur des entreprises qui concluent, à **compter du 1^{er} janvier 2022**, des contrats de collaboration avec des organismes de recherche et de diffusion des connaissances (ORDC) et qui financent, dans ce cadre, les dépenses de recherche exposées par ces organismes (**CGI, art. 244 quater B bis, I-A nouveau**).

Ce crédit d'impôt a été créé pour compenser la suppression du doublement d'assiette du crédit d'impôt recherche pour les dépenses de sous-traitance publique (CGI, art. 244 quater B).

Il s'adresse aux entreprises soumises à l'impôt sur le revenu (ou l'impôt sur les sociétés) exerçant une activité industrielle, commerciale ou agricole et qui sont imposées d'après leur bénéfice réel.

ALLONGEMENT DES DÉLAIS D'OPTION POUR LES RÉGIMES D'IMPOSITION À L'IMPÔT SUR LE REVENU DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS

Comme l'avait annoncé le Président de la République lors de la présentation du plan de soutien en faveur des travailleurs indépendants (V. INFOGEA 16/2021), la loi de finances pour 2022 allonge les délais d'option et de renonciation à un régime réel d'imposition pour les petites entreprises imposées à l'impôt sur le revenu. Ces dispositions s'appliquent **aux options et renoncements exercés à compter du 1^{er} janvier 2022**.

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA FORMATION DES DIRIGEANTS EST RENFORCÉ

Situation actuelle. Les professionnels soumis à un régime réel d'imposition de leurs bénéficiaires à l'impôt sur le revenu bénéficient d'un crédit d'impôt au titre des dépenses de formation exposées **jusqu'au 31 décembre 2022 (CGI, art. 244 quater M)**.

Ce crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation pendant l'année civile, retenues dans la limite de 40 heures annuelles, par le taux du SMIC horaire en vigueur au 31 décembre de l'année.

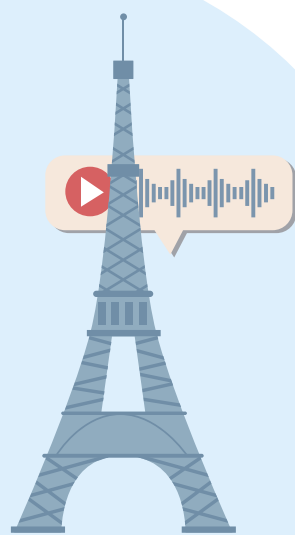
EXONÉRATION TEMPORAIRE DES POURBOIRES

La loi de finances prévoit que sont **exonérées de cotisations et contributions sociales** les sommes remises volontairement au cours **des années 2022 et 2023** par les clients pour le service ("pourboires"), directement aux salariés ou à l'employeur et reversées par ce dernier au personnel en contact avec la clientèle.

Cette mesure est réservée aux salariés **dont la rémunération mensuelle n'excède pas 1,6 SMIC au titre des mois civils concernés**.

UTILISER L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POUR DÉVELOPPER LA CROISSANCE DE VOTRE ENTREPRISE

Par : Bercy Infos



L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, COMMENT ÇA MARCHE ?

L'intelligence artificielle (IA) est un logiciel informatique. Elle est conçue afin d'être capable de penser « comme des humains » en identifiant les mécanismes de l'intelligence humaine. Pour y parvenir, deux concepts ont été développés et intégrés dans le développement de l'intelligence artificielle : **le machine learning et le deep learning**.

- **Le machine learning**, ou apprentissage automatique, consiste à enseigner aux ordinateurs à apprendre de la même manière que l'humain, grâce à l'interprétation des données. Cet apprentissage permet ensuite aux machines de réaliser une action définie sans avoir à se référer à des instructions précises, ou résoudre les problèmes de manière autonome.
- **Le deep learning**, ou apprentissage profond, va cette fois plus loin. L'objectif est de passer outre l'intervention humaine dans le processus d'apprentissage de l'IA, en se basant uniquement sur les données afin qu'elle développe ses compétences.

Grâce à ces concepts, l'IA est capable de percevoir, de comprendre, d'agir et d'apprendre au fil de l'eau.

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, UN OUTIL POUR L'INNOVATION ET LA COMPÉTITIVITÉ DE VOTRE ENTREPRISE.

L'intelligence artificielle peut représenter une source d'innovation en matière de production. Les entreprises, grandes ou moyennes, ainsi que les start-ups qui sont particulièrement concernées par cette nouvelle technologie peuvent grâce à elle :

- **simplifier des tâches complexes** et répétitives pour trouver des gains d'efficacité.
- **améliorer l'efficacité** des process et diminuer leurs coûts.
- **proposer des outils** pour de nouveaux services.
- **analyser et exploiter les données** issues du Big Data.
- **optimiser les campagnes** marketing et l'affichage ciblé.
- **améliorer le service clients** (chatbots, assistances virtuelles, etc.).

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE DES ACTEURS PUBLICS POUR DÉVELOPPER L'IA DANS VOTRE ENTREPRISE ?

Bpifrance propose un accompagnement dédié, le **Diagnostic Data Intelligence Artificielle**.

Ce programme s'adresse aux PME et ETI de tous secteurs industriels, immatriculées en France, dont l'effectif est inférieur à 2 000 personnes et non filiale d'un groupe de plus de 2 000 personnes.

Les dépenses éligibles sont celles relatives à la prestation réalisée par l'expert conseil en Data IA, signataire du Contrat Expert Diagnostic Data, conformément au **Cahier des Charges Diagnostic Data IA Bpifrance**. Les dépenses éligibles s'élèvent à un montant compris entre 3000 et 10000 euros selon l'intensité de l'accompagnement pour une prestation de 3 à 10 jours.

Ces dépenses éligibles sont financées :

- à hauteur de 50% du montant TTC par l'entreprise bénéficiaire de la prestation.
- le solde de 50% du montant TTC par Bpifrance, réglé directement à l'expert conseil en Data IA après la réalisation de la prestation sur présentation de la facture de l'expert conseil à Bpifrance, correspondant à la moitié des dépenses éligibles.

Aucune autre dépense d'aucune sorte ne sera prise en compte dans le cadre du Diagnostic Data IA.

Et bientôt, découvrez « IA Booster », un dispositif de soutien à l'acquisition d'IA pour les TPE et PME. Le dispositif est actuellement en phase de réalisation et de montage par la direction générale des Entreprises.

Retrouvez toutes les infos sur
www.economie.gouv.fr/entreprises

LES CHIFFRES CLÉS

AU 1^{ER} JANVIER 2022

- **SMIC horaire** : 10,57 € au 1/01/2022
- **Minimum garanti** : 3,76 € depuis le 1/01/2022
- **SMIC MENSUEL BRUT** : 35 heures hebdomadaires = 1 603,12 €, 39 heures hebdomadaires = 1 832,14 € avec majoration de 25 % et 1 804,65 € avec une majoration de 10%
- **Plafond de Sécurité Sociale** : 3 428 €/mois, 189 €/jour, 41 136 € pour 2022
- **Taux de base bancaire** : 6,60 % depuis le 15 octobre 2001
- **Taux EONIA** (Marché Monétaire) : - 0,492 % en décembre 2021, moyenne mensuelle
- **Hausse des prix** : sur les 12 derniers mois en décembre 2021 ; indice Insee des prix harmonisés "tous ménages" : + 2,8 %
- **Intérêt légal 1^{er} semestre 2022** : pour les particuliers 3,13 %, pour les professionnels 0,76 %
- **Remboursement des frais de repas** : hors locaux entreprise (chantiers) = 9,50 €, dans les locaux (paniers) = 6,80 €. Repas lors d'un déplacement professionnel = 19,40 €
- **Indemnités de grand déplacement** (par jour) en 2022 (pour les 3 premiers mois) : logement et petit déjeuner = 69,50 € (départements 75, 92, 93 et 94), 51,60 € (autres départements)

RÉDUCTION GÉNÉRALE DE COTISATIONS PATRONALES EN FONCTION DU TAUX DE FNAL APPLICABLE À L'ENTREPRISE (paramètre T)

• **Cas général** : Coef. = $(T / 0,6) \times [(1,6 \times \text{smic annuel} / \text{rémunération annuelle brute}) - 1]$

Coefficient maximal : valeur T :

T = 0,3195 maximum si FNAL à 0,10% (< à 50 salariés)

T = 0,3235 maximum si FNAL à 0,50% (≥ 50 salariés)

En 2022, un seul coefficient T est applicable - la réduction pour le cas général s'applique en périmètre complet (sur les cotisations : URSSAF, AGIRC-ARRCO, CHÔMAGE)

Fraction de la réduction imputable sur l'URSSAF :

Pour un employeur soumis au taux de droit commun, régime AGIRC-ARRCO, pris en compte pour 6,01 points : La fraction URSSAF de la réduction = montant global de la réduction X $(T - 0,0601)/T$.

La fraction de la réduction imputable l'AGIRC-ARRCO = montant global de la réduction - part URSSAF

RETRAITE

Pour valider un trimestre en 2022, il faut cotiser sur une base égale à 150 fois le smic horaire soit 1 585,50 €.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION INSEE (baux commerciaux)

Année	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
2021	1 822	1 821	1 886	
2020	1 770	1 753	1 765	1 795
2019	1 728	1 746	1 746	1 769
2018	1 671	1 699	1 733	1 703
2017	1 650	1 664	1 670	1 667
2016	1 615	1 622	1 643	1 645
2015	1 632	1 614	1 608	1 629
Variation 3 ^{ème} trim. 2021 en %	sur 1an + 6,86 %		sur 3 ans + 8,83 %	sur 9 ans + 14,44 %

NOUVEL INDICE DE REFERENCE DES LOYERS (IRL) à utiliser à compter du 1/01/2008

TABLEAU DES VALEURS DE L'INDICE DE REFERENCE DES LOYERS

Année	1 ^{er} trimestre	Variation annuelle en %	2 ^e trimestre	Variation annuelle en %	3 ^e trimestre	Variation annuelle en %	4 ^e trimestre	Variation annuelle en %
2021	130,69	+ 0,09 %	131,12	+ 0,42 %	131,67	+ 0,83 %	132,62	+ 1,61 %
2020	130,57	+ 0,92 %	130,57	+ 0,66 %	130,59	+ 0,46 %	130,52	+ 0,20 %
2019	129,38	+ 1,70 %	129,72	+ 1,53 %	129,99	+ 1,20 %	130,26	+ 0,95 %

Le Barème Kilométrique applicable à l'exercice 2021 reste à paraître au cours du premier trimestre 2022

BAREME KILOMETRIQUE AUTOS 2020 (extrait, voir conditions d'utilisation)

	D ≤ 5 000 km	D = de 5 001 à 20 000 km	D > 20 000 km
5 CV	D x 0,548	(D x 0,308) + 1 200 €	D x 0,368
6 CV	D x 0,574	(D x 0,323) + 1 256 €	D x 0,386
7 CV	D x 0,601	(D x 0,340) + 1 301 €	D x 0,405

Pour les véhicules électriques les valeurs du barème sont majorées de 20 %

Pour en savoir plus demandez conseil à votre expert-comptable ou sur le site du gouvernement : www.gouv.fr





LE MONDE SELON GUDULE

Où Victorien Gudule montre par ses actes que l'on peut avoir présidé une importante association, avoir pour beau-frère son inspecteur des impôts et le "poireau" à la boutonnière et malgré tout lorgner sur le poste suprême de Maître du Monde.

On se souviendra – ou pas – avoir quitté Gudule (« le héros ») en plein lancement de son petit commerce de bonne conscience. Son application anti-culpabilité (AAC) était rapidement devenue numéro UN des ventes. De toutes les ventes, toutes catégories confondues : il se négociait dans le pays plus d'AAC que de poireaux ou de smartphones, plus que de nouilles ou de papier hygiénique (on aurait pu croire à un « stockage de panique »), tant il était devenu vrai que personne ne pourrait plus jamais s'interdire d'ajouter des oranges et des vélos électriques, pour ensuite diviser le résultat par des chaussures de ski. Et sans états d'âme.

Avec la terrible puissance que lui conférait sa monstrueuse et neuve importance financière, Victorien Gudule sentit venu le moment de pousser le monde au double saut périlleux arrière indispensable à sa survie. Toutes celles et ceux qui ont pratiqué un peu la gymnastique comprendront que, même si ça peut sembler contre-intuitif pour des sédentaires sans souplesse, cette forme de retournement était la plus sûre. Il suffit pour s'en convaincre d'essayer au moins une fois.

Pour atteindre son but dans les meilleures conditions, tant il n'est pas évident de « se réinventer » comme le faisait notre héros, Gudule, pour la première fois sans doute de sa tumultueuse existence, eut recours à une aide matérielle extérieure. Et préférant les valeurs sûres aux promesses de drones quasi autonomes fit chez l'armurier le plus proche l'acquisition d'une magnifique paire de revolvers et de leur inévitable ceinturon. Il était prêt.

Le plus difficile fut de découvrir le repaire du maître du monde en exercice, après avoir vérifié toutefois qu'il en existait bien un. Une enquête poussée permit de vérifier que ne résidait là aucune théorie du complot. Il existait bien un maître du monde. Il se manifestait peu, mais il existait. On le localisa dans une sorte de baraque de chantier modulaire d'une marque enregistrée et, à ce titre, protégée – peut-être d'ailleurs un simple container – au fond d'un terrain vague qui jouxtait un canal tombé dans l'oubli. Il collectionnait les téléphones fixes et les fusils de chasse, les sous-bocks et les cendriers publicitaires, possédait l'ensemble des catalogues Manufrance ("la" Manufacture d'armes et cycles de Saint Étienne) et tentait de se faire passer pour un autre : le maître du monde était titulaire d'une double inscription, honorant de sa présence et la chambre des métiers et celle du commerce. Résilience, adaptation, agilité : la partie s'annonçait serrée et l'issue incertaine. Plus que jamais se révélait la nécessité de nos deux alliés fidèles, courage et patience...

VU & REVUE DE PRESSE

De l'hydrogène dans le moteur

Hyundai progresse à grands pas dans la mise au point de voitures à hydrogène. Après un record de 900 km de distance en autonomie réalisé en mai 2021, c'est le pilote français Adrian Tambay au volant d'un SUV Hyundai Nexu qui réalise un exploit technique avec 190 tours du circuit de glace du Centre de Record pour Véhicules Décarbonés de Val Thorens, avec un seul plein d'hydrogène et en 6 heures. Consommation moyenne : 3,1 kg pour 100 km.

H2mobile – 16/12/2021

Mobileye déploie ses robots taxi

Ce sont les salariés des Galeries Lafayette de Paris Haussmann qui profiteront les premiers du service de taxis autonomes déployé en partenariat avec la RATP. Accessibles via une réservation sur l'application Moovit rachetée par Intel. Le service fonctionne 4 jours par semaine et peut transporter 2 passagers... pour l'instant en présence d'un opérateur de sécurité de Mobileye et d'un conducteur RATP, expérimentation oblige !

L'Usine Digitale – 20/12/2021

La résilience des forêts tropicales

Une étude réalisée par 80 scientifiques du monde entier, coordonnée par l'Université de Wageningen (Pays-Bas) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad, France) montre, au travers de l'analyse de la restauration de 2200 parcelles de forêts secondaires en Amérique du Sud et en Afrique que, 20 ans après l'abandon des pratiques agricoles, la terre retrouve près de 80% de sa fertilité, de ses qualités et de la diversité des forêts ancienne. Un espoir pour l'avenir.

Futura Planète – 16/12/2021

Viande artificielle bientôt dans votre assiette

C'est un marché estimé à 140 milliards de dollars d'ici à 10 ans. C'est pourquoi plusieurs start-ups se sont lancées dans la course à l'industrialisation des processus de fabrication de la viande artificielle. Future Meat Technologie, déjà à l'origine d'une première ligne de production en Israël, vient de lever la somme de 307 millions d'euros auprès d'industriels de l'agroalimentaire et de fonds de pension afin d'ouvrir une deuxième ligne de production de viande cultivée aux Etats Unis en 2022.

L'Usine Digitale – 28/12/2021

Le carton, ça cartonne !

Selon la COPACEL (Confédération française de l'industrie des papiers, cartons et celluloses), entre janvier et octobre 2021, la production de papiers pour ondulés utilisés pour la fabrication de cartons a augmenté de 10,3% pour atteindre environ 3,26 millions de tonnes. La forte croissance de la vente en ligne depuis 5 ans est le principal moteur de l'accroissement de la demande, accélérée par le confinement. Et comme la demande s'envole, les prix explosent littéralement ; ainsi les prix du bois ont triplé entre janvier 2020 et avril 2021 et plus récemment les prix de l'amidon sont montés d'environ 50% depuis juin 2021.

Le Monde – 05/12/2021

Une boîte noire dans votre moteur, surveillance accrue...

À partir de mai 2022, les véhicules neufs européens devront être équipés d'une « boîte noire », dispositif permettant l'enregistrement de certaines informations de conduite. Ce boîtier connecté permettra de relever des données dites « cruciales » : vitesse, phase d'accélération ou de freinage, port de la ceinture de sécurité, coordonnées GPS de l'accident... Ces informations ne seront accessibles qu'aux forces de l'ordre en cas d'analyse de situations d'accidents. Ce dispositif doit s'étendre dès 2024 aux véhicules d'occasion.

L'Indépendant – 08/06/2021

OGA INFORMATIONS EST DIFFUSÉ AUX ADHÉRENTS DE :

2AGAC Alès. OMG74 Annecy. OGAAGS Arles. CGA2B Borgo. CGAS Challes-les-Eaux. AMAPROGES St Maur. Cedage DA Guilherand-Granges. ACGA52 Langres. OGA13 Marseille. OMGAAAL Millau. CGM06 Nice. CGAIB Brest/Fougères/Rennes. ARCOLIB Rennes/Vannes. CGA BREIZHBERRY St Amand Montrond. CGAIAM Agneaux/St-Lô. OGI France St-Malo. ADEG Seyssinet-Pariset. ciga Caen.

L'OGA74 est propriétaire des articles et toute reproduction totale ou partielle est soumise à autorisation du directeur de publication. Les informations contenues dans les articles signés sont publiées sous la responsabilité de leurs auteurs.

L'OGA Infos est imprimé sur papier écolabellisé et certifié PEFC, imprimé avec des encres végétales.

OGI FRANCE, **UNE NOUVELLE MISSION POUR UNE SÉCURITÉ FISCALE RENFORCÉE L'EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE (E.C.F)**

L'examen de conformité fiscale (ECF), créé par décret du 13 janvier 2021, permet aux entreprises de bénéficier d'une prestation contractuelle renforçant leur sécurité juridique et fiscale.

Qu'est-ce que l'Examen de conformité fiscale ?

Un audit sur les 10 points fiscaux les plus contrôlés afin de vérifier leur conformité au regard des règles fiscales :

- Conformité du fichier des **écritures comptables** (FEC)
- Qualité comptable du **FEC** au regard des normes comptables
- Logiciel ou système de **caisse**
- **Mode de conservation** des documents
- Régime d'**imposition**
- Règles de détermination des amortissements et leur **traitement fiscal**
- Règles de détermination des provisions et leur **traitement fiscal**
- Règles de détermination des charges à payer et leur **traitement fiscal**
- Qualification et déductibilité des **charges exceptionnelles**
- Règles d'exigibilité en **matière de TVA**

Pourquoi un Examen de conformité fiscale ?

Cet Examen de Conformité Fiscale, présente des atouts majeurs :

Maintenir une sécurité fiscale optimale pour votre entreprise

Instaurer une nouvelle relation de confiance entre votre entreprise et l'administration fiscale

Accroître la fiabilité de votre entreprise vis à vis de ses relations commerciales (clients, banques, fournisseurs).

Conforter la sécurité juridique et limiter l'exposition de votre entreprise à un contrôle fiscal.

Apporter des garanties en cas de contrôle : aucune pénalité et intérêt de retard ne sera dû en cas de rappel d'impôt sur l'un des points validés par l'ECF si l'entreprise est de bonne foi.

À l'issue, un compte-rendu de mission retraçant les travaux réalisés est rédigé et transmis à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

OGI-France, partenaire des artisans, commerçants, professionnels libéraux depuis quarante ans dans le domaine de la prévention fiscale, vous propose de réaliser cette mission avec professionnalisme et en toute indépendance

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au **02.99.56.65.40**